



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DE LA MUNICIPALITE

Décision municipale approuvée en séance du 10 décembre 2018.

Taxe forfaitaire pour les frais de gestion des déchets des résidences secondaires :

Taxe	CHF 100.-/année
------	-----------------

Conforme à l'article 12B du règlement communal sur la gestion des déchets du 10 janvier 2013.

Marc Zimmermann

Syndic



Stéphanie Dupertuis

Secrétaire